

## Mairie du 17<sup>e</sup> arrondissement de Paris

### Comité local de lutte contre le bruit

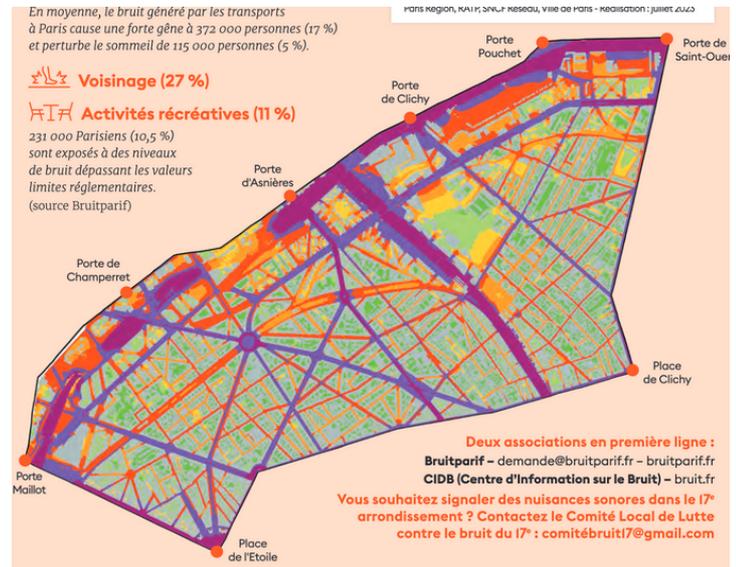
**La Mairie du 17<sup>e</sup> arrondissement de Paris a mis en place un Comité Local de Lutte Contre le Bruit (CLLCB) réunissant depuis avril 2022 les acteurs institutionnels (Mairie, directions de la Ville de Paris, SNCF, BruitParif, Pompiers de Paris...) et des représentants d'associations d'habitants impactés par le bruit pour partager des états des lieux scientifiques et pour s'inscrire dans une démarche complète de diminution des nuisances sonores. Ce collectif original a déjà obtenu de nombreux résultats concrets.**

Le constat est clair : les habitants du 17<sup>e</sup> arrondissement comme du reste de Paris ne tolèrent plus le bruit dans l'espace public. Depuis le confinement lié au COVID, cette intolérance s'est exacerbée. Parmi les nombreux exemples qui ont poussé à la création du comité, la multiplication des travaux d'ampleur ces dernières années, mais aussi l'utilisation excessive des sirènes deux-tons par les véhicules de sécurité, notamment aux abords du Tribunal de Grande Instance.

Le CLLCB du 17<sup>e</sup> est un collectif qui a l'originalité de mettre autour d'une même table les acteurs institutionnels et les représentants des habitants impactés par les nuisances sonores. Il rassemble des riverains, des élus, des associations représentant les habitants et des professionnels du secteur du bruit, dont l'association BruitParif, le Centre d'information sur le Bruit (CidB) et la SNCF. Un travail partenarial destiné à mettre en œuvre des solutions, qui s'appuie sur les cadres législatifs et réglementaires, notamment le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) métropolitain et le Programme d'Action pour l'Environnement Sonore parisien.

En un an, le comité a accompagné de nombreuses démarches d'états des lieux scientifiques : la première étude sur l'usage de sirènes de véhicules d'urgence sur le boulevard Berthier, une étude complétée par des mesures et une analyse de la situation sur le carrefour de la Porte d'Asnières, l'expérimentation d'un radar anti-bruit verbalisateur, et une étude acoustique et vibratoire proche de la place Charles Fillion à proximité de la gare ferroviaire Saint-Lazare.

Fort de ses analyses, le comité et ses parties prenantes ont pu agir collégalement et faire évoluer des situations critiques du point de vue des nuisances sonores. Un accord a notamment été signé entre la mairie et SNCF Réseau RER C pour la mise en place de 23 cheminées acoustiques permettant de réduire les bruits de chantiers de nuit.



Un plan d'action global est en cours de réalisation Porte d'Asnières, afin d'agir sur les congestions du trafic et les comportements des véhicules d'urgence. Un radar pédagogique, installé dans une rue significative de l'arrondissement est en cours de déploiement.

Des travaux de rénovation de la dernière ancienne voie de service du faisceau Saint-Lazare ont été réalisés. Et enfin, une nouvelle bouche de remplissage des engins de la propreté a été créée afin d'éloigner cette activité matinale des zones d'habitation.

Ce premier comité au niveau parisien se positionne comme un modèle inspirant pour les autres arrondissements et collectivités. Les actions concertées entre les acteurs du secteur, les associations et les élus peuvent aboutir à des résultats concrets.

De nombreux chantiers restent à ouvrir, mais le Comité Bruit 17<sup>e</sup> trace la voie pour un environnement urbain plus serein et harmonieux pour tous.

### LE JURY A AIMÉ

**L'implication pluri-disciplinaire. Les plans d'actions du comité s'appuyant sur des mesures objectives.**